

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
— 10 fr. pour six mois,  
— 6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

## ROUBAIX, 29 septembre.

Le Bulletin des lois publie un décret, en date du 8 septembre, complétant le régime disciplinaire des prud'hommes.

Ce décret porte que tout membre d'un conseil de prud'hommes qui aura manqué gravement à ses devoirs dans l'exercice de ses fonctions, pourra, sur la plainte du président du conseil ou du préfet, être frappé d'une des peines suivantes : la censure ; la suspension pour un temps qui ne pourra excéder six mois ; la destitution.

La censure et la suspension seront prononcées par arrêté ministériel, et la destitution par décret impérial.

Aux termes d'un arrêté de M. le ministre des finances, en date du 22 de ce mois,

Sera calculé à raison de trois pour cent par an, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1860, l'escompte bonifié aux redevables qui acquittent en numéraire :

1. Le droit de douane à l'importation ;
  2. Les taxes de consommation sur les sels ;
  3. Les droits sur les sucres indigènes ;
  4. Les droits à la fabrication des bières.
- Les autres dispositions des réglemens relatifs à l'escompte sont maintenues.

## Chambre de Commerce du Havre.

La Chambre a reçu de M. le directeur des douanes et des contributions indirectes du Havre la circulaire suivante :

Un arrêté du ministre des finances, en date du 22 de ce mois, porte :

« Art. 1<sup>er</sup>. — A dater du 1<sup>er</sup> octobre 1860, l'escompte bonifié aux redevables qui acquittent en numéraire : 1<sup>o</sup> les droits de douane à l'importation ; 2<sup>o</sup> les taxes de consommation sur les sels ; 3<sup>o</sup> les droits sur les sucres indigènes ; 4<sup>o</sup> les droits à la fabrication des bières, sera calculé à raison de 3 pour cent par an.

» Art. 2. — Les autres dispositions des ré-

glemens relatifs à l'escompte sont mainte-

nues. »  
J'invite les directeurs à porter immédiatement cet arrêté à la connaissance du commerce et du service.

Le conseiller d'Etat, directeur général,  
DE FORCADE.

La loi qui a fait du livret une obligation pour les ouvriers de l'industrie n'a pas soumis à la même condition les ouvriers ou domestiques employés chez les cultivateurs. Il en résulte que beaucoup d'entre eux signifient brusquement leur départ aux maîtres qu'ils servent, et cela dans le moment où ils savent que leur remplacement immédiat est à peu près impossible. D'un autre côté, faute d'un livret, le taux du salaire est fréquemment un sujet de procès entre le maître et le domestique.

Frappé de ces inconvénients, la Société centrale d'agriculture de l'Yonne, après avoir étudié avec soin les usages particuliers de ce département, a arrêté la rédaction d'un Livret de ferme facultatif contenant un tarif approprié aux habitudes et aux besoins du pays. Par une délibération formelle, elle a décidé qu'elle ferait de son usage une des conditions à exiger, à partir de 1861, des serviteurs ruraux qui voudraient participer à ses récompenses. Bon exemple à imiter !

La production et la consommation de la houille dans les bassins qui approvisionnent notre pays est une question toujours pleine d'intérêt, aussi nous empressons-nous de recueillir quelques chiffres publiés par la chambre de commerce de Mons sur la production de la houille dans cet important bassin pendant l'année 1860.

La production houillère dans l'arrondissement de Mons a été de 3,511,754 tonneaux, dont 2,960,784 dans le couchant de Mons et 542,970 dans le centre occidental. C'est relativement aux résultats de l'année précédente une augmentation de 132,537 tonneaux.

Selon l'administration des mines, le nombre des travailleurs a été de 26,835 dans le centre occidental. Ces ouvriers se sont partagé en sa-

laire d'une part 20,459,300 fr., et d'un autre côté 3,003,000 fr. Le salaire de l'ouvrier a été en moyenne de 750 fr. Il y a amélioration sur l'année précédente.

L'importation des houilles belges en France a été en 1859 de 2,826,515 tonneaux contre 2,680,206 en 1858.

En divisant les exportations de Mons selon le mode de transport, on trouve : expéditions par bateaux, 930,700 tonneaux ; par chemins de fer, 614,338 et on a remarqué que depuis quelques années il y a augmentation constante dans les transports par voie ferrée, et diminution par les voies d'eau.

La chambre de commerce fait observer que la concurrence faite aux houilles par les mines françaises du Nord et du Pas-de-Calais devient de plus en plus sensible. Nous constatons ce fait.

Un perfectionnement qui mérite d'être signalé vient d'être apporté aux appareils à vapeur : économie de combustible, mise en vapeur rapide sans chance d'accident, tels sont les principaux avantages que MM. Hédard et Joly, d'Argenteuil, ont eu pour but de réaliser avec la nouvelle chaudière qu'ils ont inventée. Cette chaudière, qui n'occupe qu'un petit espace et dont le nettoyage se fait de la manière la plus simple, se compose de quatre parties distinctes : générateurs, sécheurs, régulateur d'alimentation et réservoir de vapeur. Les générateurs consistent dans trois petits bouilleurs placés dans le sens longitudinal de la chaudière, au-dessus du foyer, et inclinés de 0<sup>m</sup> 25 par mètre. Ils communiquent entre eux par la partie inférieure à l'aide d'un tuyau d'alimentation, et la vapeur formée se rend dans un tube transversal placé à la partie supérieure des générateurs, pour être distribuée dans l'appareil où elle doit se sécher, et qui est séparée des générateurs par une voûte établissant le retour de flamme. Le sécheur est formé de deux séries de douze tubes horizontaux fermés à leurs extrémités par des calottes hermétiques, et disposés de telle sorte que la vapeur est forcée de les parcourir tous, les uns après les autres, avant d'entrer dans le régulateur

d'alimentation. Ce régulateur est fait de deux cylindres superposés, dont l'un recueille l'eau entraînée, tandis que l'autre, le supérieur, sur lequel sont les soupapes de sûreté, reçoit la vapeur qui de là est dirigée sur les pistons. Un niveau d'eau placé extérieurement indique la quantité d'eau contenue dans le cylindre inférieur, &c.

La grande division de l'eau, et par suite la rapidité de la mise en marche, sont la conséquence de la disposition intérieure de cette nouvelle chaudière ; et, comme la flamme enveloppe complètement tous les tubes qui servent de parcours à la vapeur, on conçoit sans peine que la chaleur se trouve bien utilisée et qu'il se fasse une vaporation beaucoup plus grande que dans les chaudières ordinaires. De nombreuses expériences ont permis de constater qu'une chaudière de ce nouveau système, et de 25 à 30 chevaux de force, peut transformer en vapeur sèche de 6 à 10 litres par kilogramme de charbon et avec une alimentation à l'eau froide. Il est facile d'apprécier l'économie de combustible qui doit en résulter.

## CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La Chambre consultative de Roubaix fait connaître que M. Leuridan, conservateur des Archives, est autorisé à mettre à la disposition du public les *tissus belges et anglais* qui se trouvent dans le local de la bibliothèque, et à les vendre par coupe ou par échantillon, au prix de facture.

Un obit solennel a été célébré mercredi, en l'église Saint-Martin, pour M. Théodore Jovenelle.

La société de la Grande Harmonie de Roubaix, dont le défunt était membre, a voulu rendre un dernier hommage à son dévouement en assistant au service religieux, pendant lequel des marches funèbres ont été exécutées.

Au sortir de l'église, le corps de musique s'est rendu au cimetière pour aller déposer une couronne sur la tombe de celui dont la perte est

## FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 29 SEPTEMBRE 1860.

### UN BRACONNIER EN PLEINE MER

Il y a vingt-cinq ans, un navire de guerre anglais était une espèce de succursale de la prison. Je ne parle pas ici des pontons et de l'odieuse rôle qu'on a fait jouer à ces vieux cadavres de bois dans nos guerres avec la France, mais de la marine active, à bord de laquelle on transportait les yagabonds, et souvent les filous, qui, forcés d'opter entre le tribunal ou le vaisseau, préféraient le service du roi à sa justice. Cette presse d'un singulier genre allégeait le budget des comités, qui auraient dû pourvoir à la nourriture des détenus, mais elle n'était d'aucune utilité pour la marine.

Notre navire était depuis quelques jours à l'ancre dans les dunes, quand nous mîmes à la voile pour descendre le détroit jusqu'à Spithead : notre destination ultérieure ne nous était pas connue.

Nous nous trouvions à la hauteur d'une partie de la côte dont le nom m'échappe, quand, vers midi, la brise venant à tomber et le courant nous étant contraire, nous nous rapprochâmes du rivage et jetâmes l'ancre. A peine l'*Eos* avait plié ses voiles ou ses ailes, si on l'aime mieux, que nous aperçûmes un bateau côtier qui cin-

glait perpendiculairement sur nous et qui nous accosta bientôt. Sa cargaison se composait d'un seul animal appartenant à l'espèce humaine. Un clerc de magistrat, bouffi de son importance, était assis à la poupe. Deux constables occupaient le banc en face celui des rameurs. Leur charpente osseuse à tous deux devait être énorme pour ne pas fléchir sous leur lard. Ils tenaient debout, entre leurs jambes, un long bâton surmonté des initiales dorées de notre seigneur le roi.

La cargaison était piteusement assise entre ces deux piliers de l'Etat. C'était un grand et grossier paysan, vêtu d'une blouse blanche, brodée de bleu autour du cou, et tachée de sang par devant et sur les épaules, véritable personification de la détresse [compagnarde] ! Des pleurs ruisselaient sur ses joues brunies par le soleil ; il sanglotait à pleine voix, il levait et baissait les poignets chargés de menottes avec un mouvement de bascule réellement pathétique. Le vent était tombé, mais le courant restait assez fort, vu la hauteur de la marée, pour rendre peu agréables les oscillations du bateau. Tandis que le rameur avait saisi la corde pour maintenir son embarcation contre le navire, les quatre individus placés du côté de la poupe commençaient à se serrer et à s'embrasser malgré eux. Les bâtons des constables perdaient, reprenaient, perdaient de nouveau la perpendiculaire, et ne se lassaient pas de menacer la face du clerc d'où le vermillon avait disparu. Le capitaine et plusieurs officiers s'étant approchés de l'échelle, le dialogue suivant fut engagé par l'officier de quart :

— Oh ! du bord, bateau côtier !

— Au nom du roi ! répliqua le clerc souvent interrompu par un hequet menaçant, et dé-

ployant un grand morceau de papier, je vous amène un volontaire pour servir dans la marine de Sa Majesté. Il désignait de la main le pleurard en blouse blanche.

— Fort bien ! dit le capitaine, ôtez ses fers et laissez-le nous.

— Je n'oserais, sur mon âme, capitaine Je tiens trop à la vie ; c'est le plus féroce braconnier du pays, peu s'en est fallu qu'il ne brisât le crâne du garde-chasse de son seigneur.

— C'est justement l'homme qu'il nous faut ; mais vous voyez bien qu'il ne peut grimper les mains liées. Que diable pouvez-vous craindre de votre volontaire, avec les deux énormes bâtons de vos constables ?

— C'est vrai, dit le clerc paraissant singulièrement ému ; je ne crois pas que je coure grand danger de ce malfaiteur, maintenant que je suis sous la protection des canons de la frégate.

Un peu rassuré par cette réflexion judicieuse, il nous donna ordre d'ôter les menottes au brigand commis à sa garde, et toute la troupe, clerc, constables et prisonnier, monta à l'échelle et arriva sur le pont. Ce ne fut pas sans difficulté, ni sans une perte qu'un des grimpeurs a dû déplorer jusqu'à sa mort, si même elle n'a pas été ce terrible dénouement de la vie des constables et des rois : un des constables, en montant à l'échelle, laissa tomber son bâton, son bâton bien aimé et que lui rendaient si cher tant de glorieux souvenirs d'émeutes réprimées et de malfaiteurs appréhendés. Son bâton aux initiales du roi fut emporté par le courant, et son triste propriétaire le suivit longtemps d'un oeil mouillé de larmes. Oh ! s'il eût été capitaine de l'*Eos*, il eût fait déployer toutes les voiles pour donner la chasse à cet ingrat bâton qui s'en allait courir le monde.

Il eut beau prier le clerc de permettre au bateau d'aller à la poursuite de ce sceptre civique, il eut beau lui promettre de ramer avec Jack, afin d'aller plus vite, le clerc n'entendait pas de cette oreille, et ne se souciait point que le seul véhicule qui lui garantissait le retour au rivage s'éloignât un instant de son contrôle.

Le groupe en ce moment parvenu sur notre banc de quart était aussi singulier que bouffon. Ruben, c'était le nom du prisonnier, était le fils unique d'un honnête métayer ; le drôle s'était rendu coupable de félonie au premier chef, en tirant sur le garde-chasse de son seigneur. Sa taille était de six pieds (1) au moins ; sa structure était massive et grossière ; il portait sous sa blouse un habit bleu à longue taille, des culottes de daim noircies et des bottes dont les revers jaunes avaient brunis à son service. Toute sa physionomie annonçait un mélange de simplicité, d'ignorance, d'énergie animale et de passion aveugle : c'était de tous les êtres le moins propre à faire un matelot. Ses membres étaient depuis longtemps raidis par les travaux rustiques, et il avait une risible frayeur de la mer et de tout ce qui ressemblait à un vaisseau. Ses compagnons de voyage participaient évidemment à son antipathie pour l'eau. Le constable avec un bâton et le constable qui n'en avait plus se rangèrent du côté du braconnier, qui continuait à sangloter, et frottait avec les grandes manches de sa blouse ses joues baignées de larmes. Ce spectacle d'un homme de six pieds et d'une carure d'Hercule, pleurant et se désespérant comme un bambin, était pénible à voir. Le constable sans bâton n'était guère moins abattu que

(1) Six pieds anglais, cinq pieds six pouces environ.